

<http://www.longpre-les-corps-saints.org/spip.php?article21>

Louis Louchet, Révolutionnaire

- Les célébrités -

Publication date: jeudi 21 mai 2020

Copyright © Histoire à Longpré les Corps Saints - Tous droits réservés

Louis LOUCHET 1753-1813

Le 21 janvier 1753, Louis Louchet naît à Longpré les Corps Saints. Il est le fils de Mathieu Louchet, huilier et de Marie Anne Boutillier.

Il perd son père à 3 ans et sa mère à 18 ans. Il suit ses études au collège Louis Legrand à Paris où son oncle l'abbé Alexis Boutillier est professeur.

Il est nommé professeur de seconde à Rodez. Avec l'abbé Carnus, professeur de physique, le 4 août 1788, il part de la cour du collège dans une montgolfière et parcourt 14km à 3000m d'altitude en 35 min.

Après la publication d'une brochure : 'Le Tiers État au Roi', il devient l'un des chefs du parti révolutionnaire de l'Aveyron.

Le 9 septembre 1792, il est élu député à la Convention Nationale par les habitants de l'Aveyron et vote la mort de Louis XIV le 16 janvier 1793. Le 2 juillet, le montagnard Louchet est au comité de Salut Public, il reste un homme modéré, dantoniste convaincu.

Le 15 août 1793, avec Legendre, il est chargé de rechercher les causes de la disette en Seine Inférieure et de vérifier les comptes des autorités.

Le 17 pluviôse An II, il écrit à André Dumont :

Je saisis le moment où tu es à Amiens, mon cher collègue, pour t'inviter à t'occuper de la commune de Longpré ; elle est bien malade. Voici un trait qui ne te permettra pas d'en douter.

Les jeunes gens de la 1 ère réquisition viennent d'abandonner leurs drapeaux encore une fois, et de retourner lâchement dans leurs foyers, ils vont et viennent bravant les regards des patriotes des communes environnantes ; je rougis d'être né dans celle de Longpré ; je te la dénonce. Je te dénonce en même temps le District d'Abbeville qui ne peut ignorer l'infâme désertion dont je te parle et qui ne prend aucune mesure contre ces lâches déserteurs. Il faut que tu saches que cette administration a plusieurs fois envoyé des gendarmes pour mettre en état d'arrestation les ci-devant chanoines qui ont fanatisé, royalisé et poltronisé le lieu de ma naissance. Pas un n'a été mis en état d'arrestation. Ce n'était qu'un jeu. On avertissait en sous main ces scélérats qui sont venus à bout, depuis 7 à 8 mois, de pervertir ma belle-soeur et ses enfants. Ils se cachaient ; les gendarmes ne trouvaient personne, ils s'en retournaient et nos contre révolutionnaires sortaient de leurs tanières et n'en étaient que plus ardents à soulever le peuple...

Forestier, ancien doyen, Louchet, ex-chanoine, Moinet, ex-chanoine, Moreau, ex-chapelain, Bayard, demeurant avec sa mère et sa soeur, toutes deux très aristocrates, Marcel, ex-chanoine, mais il a émigré.

Il y a deux autres chanoines, ce sont Desmarais et Pisson. Le premier a été curé constitutionnel à Longpré, le deuxième s'est aussi bien comporté.

... Un individu bien dangereux à Longpré, c'est Monsieur Du Liège, ci-devant trésorier de France. Il fait sa résidence à Abbeville, mais il vient souvent à Longpré renforcer l'aristocratie et le fanatisme de ses nombreux fermiers. C'est le frère d'un ci-devant garde du tyran, porté sur la liste des pensions payées par celui-ci à ses gardes émigrés. On m'assure qu'il a trouvé le secret de rentrer en France, comme venant de faire des affaires de commerce en Angleterre. C'est un aristocrate à mettre en arrestation, comme M. Demachy, juge de paix à Airaines, agent des seigneurs du pays, frère d'un prêtre déporté, aristocrate depuis 1789 et qui, dès cette époque, disait de l'assemblée Constituante « est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de se défaire de ces gens-là ?... Tu peux compter sur l'exactitude de ces renseignements.

Ton collègue : Louchet .

Le 9 thermidor An II, il demande le décret de l'arrestation contre Robespierre :

« ...Robespierre revenu à sa place, essaye en vain de placer un mot. Des hurlements, lancés même par le centre, lui répondent. On crie « À bas le tyran ! ». Robespierre en est suffoqué, son teint pâle en est devenu jaune. Les mots s'étranglent dans sa bouche. C'est alors que Garnier de l'Aube lui jette à la face la phrase célèbre :

- le sang de Danton t'étouffe !

Dans le brouhaha, on entend encore la voix de Robespierre s'adresser à Thuriot :

▶ **Président d'assassins, pour la dernière fois, je te demande la parole.**

Puis soudain, c'est le cri qu'on attend depuis plus de trois heures :

▶ **Je te demande le décret d'accusation contre Robespierre.**

C'est un certain Louchet qui a eu l'ultime courage. On le connaît à peine...

(Archive Parlementaire T.93 séance du 9 thermidor P.535)

Vu dans un Editorial dans "La revue des deux Monde"

Le 26 juillet 1794, à midi, Robespierre monte à la tribune de la Convention et tient un discours menaçant à l'encontre de ceux qu'il décrit comme une « ligue de fripons » . Si plusieurs députés craignent de se faire arrêter par l'Incorruptible, l'un d'entre eux, Cambon, se montre plus courageux et monte à la tribune le 27 juillet pour lancer une mise en accusation de Robespierre.

Empêché de s'exprimer et invectivé de toutes parts, ce dernier doit faire face à un décret d'accusation proposé par le député Louchet. La proposition est votée à main levée et Robespierre arrêté. L'évènement marque la fin de la dictature de Maximilien de Robespierre sur la France révolutionnaire.

Le duc de Lévis Mirepoix, Éric le Nabour, André Castelot, Louis Madelin, Dominique Jamet, dans leurs récits historiques et Romain Rolland dans un drame en trois actes, intitulé (Robespierre) ont mis en valeur l'importance de l'intervention de Louis Louchet pour provoquer l'arrestation de Robespierre.

Aussitôt après sa chute, le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794), Maximilien de Robespierre, décrété hors la loi, est exécuté sans procès le 10 thermidor (28 juillet). Il est amené en charrette sur la place de la Révolution (ancien nom de la place de la Concorde) en compagnie de 21 de ses partisans, dont son frère et Saint-Just, pour y être guillotiné.

- ▶ Le 30 septembre 1795, il déclare ne posséder qu'un capital de 12 000 F et une rente viagère de 135 livres. Il dit n'avoir d'autres ressources que le travail pour se procurer sa subsistance.
- ▶ Le 29 novembre 1795 Louchet est nommé receveur des impositions directes du département de la Somme par un arrêté du directoire exécutif.
- ▶ Le 23 janvier 1796, il prend ses fonctions à Amiens et verse une caution de 630000 livres.
- ▶ Le 24 mars 1796, le ministre de la Justice demande à Louchet des renseignements sur les fonctionnaires de la Somme. Dumont réussit à intercepter la lettre et dénonce le receveur comme agent du directoire, comme dénonciateur et comme provocateur dans sa commune natale de Longpré.
- ▶ Les administrateurs du département de la Somme mettent à la disposition du citoyen Louchet un logement et des bureaux situés dans la Providence, rue Narine.
- ▶ Le 16 juin 1798, Louis Louchet épouse Louise Isabelle Victoire Duplaquet à Beauvois dans l'Aisne. Cinq enfants naîtront à Amiens de leur union. Émile deviendra receveur général des finances à Rennes sous la Monarchie de Juillet. Une fille épousa M. Allart, maire d'Amiens et député au corps législatif sous le Second Empire.

En octobre 1813, le receveur général Louchet et son épouse offrent en leur hôtel particulier d'Amiens, rue Narine, une soirée à l'issue de laquelle il disparaît.

Le vendredi 29 octobre 1813, Louis Louchet installé à Paris au grand hôtel de Suède, rue de Richelieu est décidé à se donner la mort.

Il fait parvenir au ministre la note suivante : « Pour ce qui m'est personnel, je demande pardon à Dieu et aux hommes des erreurs que j'ai commises dans ma vie. »



Arrestation de Robespierre